

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à la résolution Stéphane Montangero et consorts au nom des groupes
PS, Verts, Verts libéraux, Ensemble à Gauche et POP - Trafic régional voyageurs : haro sur
les mesures d'économies proposées par le Conseil fédéral (23_RES_22)

Rappel de la résolution

Le Conseil fédéral a décidé de procéder à des coupes budgétaires dès 2024 pour réduire son déficit.

Directement concernées, les entreprises régionales de transport recevront l'année prochaine 7,8 %, soit environ 92 millions de francs de moins. De plus, il ne s'agit pas d'une mesure unique, elle sera appliquée durant plusieurs années. Économiser sur le dos des transports publics contredit les objectifs climatiques en mettant en péril le maintien et l'amélioration d'une offre régionale voyageurs de qualité. Cela engendrerait des suppressions de prestations en trafic régional. En clair l'horaire serait réduit. Certains lieux pourraient ne plus être desservis par les transports publics. Le risque est important que le personnel subisse également des conséquences.

Les suppressions dans le transport régional de voyageurs ne sont pas seulement néfastes pour le personnel, mais aussi pour l'avenir des transports publics et pour la politique climatique de Suisse. Le 18 juin, le peuple a clairement accepté la nouvelle loi sur le climat et l'innovation. Elle exige une réduction de l'empreinte carbone pour parvenir à zéro émission nette en 2050. Les transports publics peuvent et doivent y contribuer !

Ces mesures d'austérité annoncées ont déployé leurs premiers effets en conduisant à une augmentation douloureuse des tarifs des transports publics. Si ces coupes financières sont approuvées par les Chambres Fédérales, elles mettront en péril les planifications à long terme. En effet, une telle sécurité est importante pour prévoir l'offre et ses développements afin d'être en mesure d'acquérir dans les délais le matériel roulant nécessaire. Des modifications des conditions-cadres financières contreviennent aux objectifs fixés.

Ueli Stückelberger, directeur de l'Union des transports publics (UTP), le dit également dans un commentaire dans la NZZ : « Les transports publics jouent un rôle important pour parvenir à atteindre les objectifs climatiques. Ils constituent un moyen de transport peu polluant et extrêmement efficace sur le plan énergétique, et font donc partie de la solution. Concernant les transports publics routiers, le passage à des bus à propulsion écologique représente un grand défi et ceci ne pourra pas être réalisé dans des délais convenables sans les contributions fédérales. Et sans elles, la branche des transports publics ne sera pas en mesure d'accomplir ce qu'exige la Confédération. » Dès lors, il est nécessaire de pouvoir compter sur une recrudescence d'investissements au lieu de telles mesures d'économie.

Le Grand Conseil souhaite que le Conseil d'état écrive sans retard aux Commissions des Finances et de Gestion des deux Chambres, ainsi qu'aux Chambres fédérales dans leur ensemble. Le but de ce courrier doit être de tirer le signal d'alarme afin que ces acteurs clés prennent la pleine mesure des effets d'une acceptation des coupes financières prévues au budget 2024 concernant le trafic régional voyageurs et qu'ils renoncent à ce plan d'austérité.

Réponse du Conseil d'Etat

Après que le Conseil fédéral a annoncé son intention de réduire linéairement de 2% l'ensemble des dépenses faiblement liées dans son budget 2024 afin de stabiliser les finances fédérales – décision impactant directement le financement du trafic régional voyageurs - le Conseil d'Etat est intervenu à plusieurs reprises pour s'opposer à de telles coupes.

Cela a été le cas une première fois fin 2023, dans le cadre de la consultation fédérale relative au projet de loi sur des mesures visant à alléger les finances fédérales à partir de 2025. Dans ce cadre, le Conseil d'Etat s'est exprimé non seulement par une réponse standard à la consultation, mais également en soutenant la prise de position de la Conférence des gouvernements cantonaux et soulignant ainsi l'inévitable détérioration de l'offre qu'engendreraient de telles mesures d'économie. Par la suite, après la publication par le Conseil fédéral du Message relatif au budget 2024 de la Confédération, le Conseil d'Etat a sensibilisé sa députation aux Chambres fédérales sur les conséquences d'une diminution dans le financement du TRV, en abordant par exemple ce thème dans le cadre de la Conférence des affaires fédérales qui réunit les députés et députées vaudois et le Conseil d'Etat. Dans le cadre des débats sur le budget 2024, en commission des finances et en plénum, plusieurs actions de sensibilisation ont également été menées par l'Office des affaires extérieures, y compris auprès des parlementaires d'autres cantons. Les effets néfastes d'une coupe dans le TRV ont également été largement thématiques sur la scène intercantonale, principalement sous la forme d'échanges avec les cantons exprimant les mêmes inquiétudes dans le but de former des alliances.

Enfin, de manière plus institutionnelle et sectorielle, le Conseil d'Etat a également pris position en défaveur de ces coupes budgétaires dans le TRV par l'intermédiaire de la Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP), laquelle a à deux reprises demandé par courrier à l'ensemble des membres du Conseil national et du Conseil des Etats de ne pas accepter l'ensemble des coupes prévues afin de garantir le maintien de l'offre, ainsi que les améliorations déjà prévues.

Au final, les Chambres fédérales, lors du vote sur le budget 2024, ont accepté d'augmenter de 55 millions le budget prévu par le Conseil fédéral pour le financement du trafic régional voyageurs, tenant ainsi compte des demandes des Cantons et de la CTP.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 13 mars 2024.

La présidente :

Le chancelier a.i. :

C. Luisier Brodard

F. Vodoz